

Résidences d'auteurs en centre de loisirs et colonies de vacances



Janvier 2025
Présentation du dispositif

Le projet

Initié en juillet 2021 dans la programmation de la manifestation nationale Partir en Livre, le projet de résidences d'auteurs en colonies de vacances et centres de loisirs est reconduit en 2025 pour la cinquième année consécutive, en partenariat avec la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.

Grâce à la mobilisation de l'UNAT, de la Ligue de l'enseignement et des Francas, le Centre national du livre prévoit d'allouer 60 bourses de résidence :

- 15 destinées à des auteurs de littérature jeunesse accueillis en centre de loisirs durant les vacances de printemps ;
- 45 à des auteurs de littérature jeunesse accueillis en colonie de vacances et en centre de loisirs durant les vacances d'été.

Les objectifs

- Donner aux enfants et aux adolescents le goût du livre et de la lecture et en faciliter l'accès à tous.
- Accueillir des auteurs en résidence dans des centres de loisirs et des colonies de vacances et organiser avec eux des animations autour du livre pendant le temps des vacances.
- Offrir aux enfants et aux adolescents l'opportunité de rencontrer des auteurs contemporains, de découvrir leurs œuvres et leur processus de création.

Le dispositif

Le dispositif est ouvert aux **auteurs** et **illustrateurs** ayant **publié au moins un ouvrage en littérature jeunesse**, qu'ils soient adhérents ou non de La Charte. L'ouvrage publié doit avoir fait l'objet d'un **contrat à compte d'éditeur**, avec un premier tirage à **500 exemplaires** minimum, **diffusé en librairie** sur l'ensemble du territoire et **disponible**.

Le **montant de la bourse** attribuée par le CNL s'élève à **2 000 € bruts** pour un mois de résidence.

Les candidatures sont à transmettre par formulaire en ligne accessible sur les sites du CNL et de La Charte. Le lien de connexion sera également transmis par mél aux structures concernées par le dispositif via les fédérations et mouvements d'éducation populaires, ainsi que nos partenaires culturels et associatifs.

La résidence

La résidence se construit autour d'un projet de médiation littéraire qui doit être intégré dans un projet éducatif.

Elle se déroule durant les vacances scolaires :

- entre le 7 avril et le 2 mai 2025 pour les vacances de printemps,
- entre le 7 juillet et le 31 août 2025 pour les vacances d'été.

Elle combine temps de création et temps de médiation :

- 70 % de temps dédié à la création d'un projet personnel de l'auteur,
- **30 % de temps de médiation** à destination des enfants et des adolescents.

La médiation

Le temps de médiation attendu correspond à 6 demi-journées d'intervention de l'auteur.

- Ces 6 demi-journées s'échelonnent sur 1 ou 2 semaines (elles ne peuvent être condensée sur une période inférieure à 5 jours).
- Elles prennent la forme d'ateliers de lecture, d'écriture, d'illustration, de jeux littéraires...
- Le travail fait avec les enfants est valorisé avec l'organisation d'une restitution publique proposée aux familles.

Les critères de sélection

Pour l'auteur :

- La proximité géographique avec le centre de vacances ou de loisirs
- La spécificité du projet et l'expérience en médiation
- Les disponibilités annoncées
- Les propositions des centres de vacances et de loisirs et leur adéquation avec les projets de création

Les critères de sélection

Pour les **centres de vacances et de loisirs** :

- L'intégration du projet de résidence dans le projet éducatif
- L'engagement du centre de vacances ou de loisirs à accueillir l'auteur dans de bonnes conditions
- La réussite éventuelle d'une précédente résidence
- Les propositions des auteurs et leur adéquation avec les projets éducatifs des centres de vacances et de loisirs

Les engagements

De l'auteur :

- Faire preuve d'adaptation sans transiger sur les principes clés (conditions d'hébergement, repas, frais de transport, nombre d'interventions).
- Respecter les dates d'arrivée et de départ convenues avec la structure d'accueil.
- Transmettre tous les documents de candidature sur le portail numérique du CNL avant le début de la résidence.
- A l'issue de la résidence, transmettre au CNL un bilan du séjour.

Les engagements

De la **structure d'accueil** :

- Prendre en charge l'hébergement et les repas de l'auteur, les coûts de transport (dans la limite de 200 €) ainsi que le matériel nécessaire à l'organisation et à la réalisation des ateliers programmés.
- Faire l'acquisition d'au moins 3 ouvrages de l'auteur.
- Dédier un animateur à l'accompagnement de l'auteur dans tous ses ateliers.
- A l'issue de la résidence, transmettre au CNL un bilan de la résidence accompagné de 3 ou 4 photos représentant les temps de médiation.

L'organisation

L'auteur est mis en lien par La Charte avec le responsable de la structure d'accueil afin de préparer la résidence. Faire connaissance en amont est indispensable pour la bonne réalisation du projet. Les échanges sont organisés en visio.

- Connaître la typologie du public afin de préparer des ateliers adaptés.
- Connaître les conditions des ateliers et les spécificités du lieu d'accueil.
- Connaître les objectifs de la structure.
- Connaître la thématique du séjour et les activités organisées.
- Elaborer un planning en fonction des contraintes de chacun.

L'organisation

La structure d'accueil se doit de bien préparer le projet de résidence :

- Organiser en lien avec le CNL et La Charte un contact avec l'auteur dès le jumelage notifié afin de définir le cadre de la résidence.
- Utiliser les informations de présentation de l'auteur transmises par La Charte pour informer l'équipe d'animation, les enfants et leurs familles.
- Faire coïncider l'arrivée de l'auteur avec le début du séjour.
- Déterminer et aménager les espaces qui seront dédiés à la médiation.
- Déterminer et réserver les espaces de travail qui seront dédiés à l'auteur.
- Prévoir de s'acquitter du « Droit à l'image » et du « Crédit photographique ».

Les conditions d'accueil

Il est important d'avoir à l'esprit que l'auteur s'inscrit dans un programme d'animations défini par une équipe. Les conditions matérielles dans lesquelles le projet va se dérouler doivent être fixer au préalable.

Le nombre d'interventions ne peut excéder 6 demi-journées.

Il faut s'entendre sur les conditions et la prise en charge des déplacements, de l'hébergement et de la restauration, sur le nombre d'allers-retours possible, et s'assurer qu'ils n'auront pas à être avancés par l'auteur.

Il est impératif de faire remonter au CNL et à La Charte les difficultés rencontrées qu'elles soient liées à l'organisation du projet ou à son déroulement.

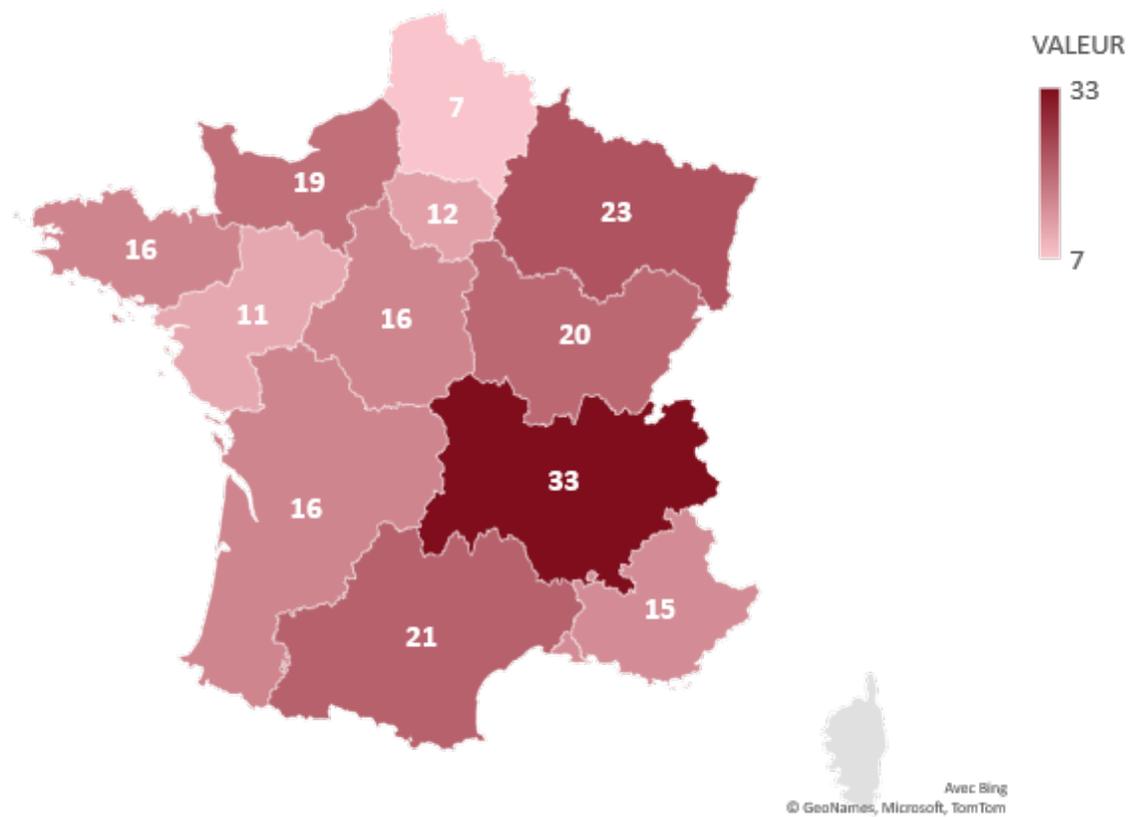
Les conditions d'accueil

- L'auteur doit connaître le nom de la personne qui viendra le chercher à la gare.
- L'auteur doit connaître le nom de la personne qui l'accompagnera lors de ses interventions.
- La structure doit fournir à l'auteur le matériel dont il a besoin.
- La structure doit organiser un temps d'accueil avec l'auteur, l'équipe d'animation et les enfants.
- Le lien entre l'auteur, le responsable du centre et les équipes d'animation doit être maintenu pendant toute la durée du séjour.

Quelques chiffres

- **199 résidences** organisées depuis la première édition
- **166 auteurs** ont participé au projet
- **398 000 €** consacrés au dispositif sous forme de bourses aux auteurs
- **5 200 enfants** concernés
- **160 centres** de vacances ou de loisirs répartis sur **60 départements** du territoire

Répartition territoriale



Appel à candidatures 2025

Vacances de printemps

- 2 décembre 2024 : ouverture des formulaires de candidature en ligne
- 16 décembre 2024 : date limite de candidature
- 27 janvier 2025 : retour sur les suites données aux candidats

Vacances d'été

- 20 janvier 2025 : ouverture des formulaires de candidature en ligne
- 3 février 2025 : date limite de candidature
- 31 mars 2025 : retour sur les suites données aux candidats

LIVRET D'ACCUEIL

DESTINÉ AUX ANIMATEURS DE COLONIES
DE VACANCES ET DE CENTRES DE LOISIRS



Un livret d'accueil destiné aux équipes d'animation est accessible via le lien suivant :

- https://www.partir-en-livre.fr/sites/default/files/2024-05/Livret%20accueil%20animateurs%20en%20colonies%20et%20centres%20de%20loisirs_2024.pdf

Contact : Valérie ICHOU
Chargée de projets Jeunesse
valerie.ichou@centrenationaldulivre.fr

